

Règlement « La Montagn'O score 2024 »



Article 1 : Organisation

Le club Balade Randonnée Orientation Soustons (BROS 4012AQ), affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation, organise l'épreuve « La Montagn'O score 2024 ».

Article 2 : l'épreuve

Les coureurs évoluent seul ou en équipe (tableau art.5) à pied à l'aide d'une carte IOF en milieu naturel et urbain selon 3 formats proposés : 1h, 2h ou 3h.

Les concurrents doivent trouver et poinçonner électroniquement un maximum de balises afin d'obtenir le plus haut score possible en respectant la durée choisie.

Les coureurs ne respectant pas la durée du parcours se verront retirer des points selon leur retard à compter de la première seconde de temps dépassé par minute pleine. (Ex : format 2h00, l'équipe arrivant après 2h01min03 secondes se verra retirer 2 min x3 = 6 points).

Chaque balise reporte de 1, 3 ou 5 points en fonction de leur difficulté ou éloignement.

Article 3 : chronométrage

Le chronométrage sera fait avec le système de pointage SPORTIDENT couplé au logiciel HELGA. Les coureurs doivent posséder un doigt électronique SportIdent pouvant mémoriser jusqu'à 50 postes minimum.

S'ils ne disposent pas, l'organisation leur attribuera un doigt en échange d'une caution (chèque de 30€ ou pièce d'identité).

Les circuits seront fermés le jour de la course à 13h30. Tous les participants devront être revenus à l'arrivée pour 14h00. En cas d'abandon le concurrent ou son équipe a pour obligation de prévenir l'organisation en **passant obligatoirement** à la GEC (gestion électronique de course).

Article 4 : matériel

Matériel obligatoire : 1 réserve d'eau, des vivres de courses, 1 boussole (par équipe), 1 sifflet, 1 téléphone portable, 1 Puce SportIdent (contenant 50 postes minimum) par coureur (1 par équipe), chaussures de course adaptées.

Une puce sera fournie par l'organisation aux coureurs ne possédant pas de puce.

La puce sera remise en échange d'une caution (chèque de 30 € ou pièce d'identité).

En cas de perte, le coureur s'engage à rembourser le prix de la puce.

Responsabilité : chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

Article 5 : participation - annulation

- Le format 1 heure est ouvert à toute personne à partir de 14 ans en solo ou duo. En dessous de 14 ans, seul le format duo accompagné d'un adulte est possible.
- Les parcours Solo/Duo 2h sont ouverts à toute personne licenciée à partir de 14 ans et 16 ans pour les non licenciés.
- Le parcours Solo 3h est ouvert à toute personnes à partir de 18 ans.
- Sur le parcours duo 3h, les licenciés âgés de 14 ans à 18 ans (non licenciés de 16 ans à 18 ans) doivent être accompagnés d'un adulte qui s'engage tout au long de l'épreuve.

5.1 - Inscriptions : les inscriptions et le paiement se font exclusivement en ligne à l'adresse :

<https://www.helloasso.com/associations/balade-randonnee-orientation-soustons-b-r-o-s/evenements/montagn-o-score-2024>

5.2 - Licence : les participants devront être licenciés à la Fédération française de Course d'Orientation ou si non licenciés :

/!\ Si majeur : **vous devrez remplir obligatoirement une attestation** indiquant que vous avez pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport.

/!\ Si mineur : vous devez fournir un certificat de non contre-indication de moins de 6 mois dans le cas où une réponse positive apparaît dans le questionnaire valable au lien suivant : [documents et attestations NL sont disponibles ici.](#)

5.3 - Grille de tarifs de la Montagn'O score 2024 :

Type	Format 1h	Format 2h	Format 3h
Solo	7 €	10 €	13 €
Duo	12 €	15 €	19 €

Le tarif comprend la carte, un ravitaillement à l'arrivée et intègre le coût du Pass'O pour les non licenciés.

5.4 – Modalité de paiement Tous les paiements se font uniquement en ligne par carte bancaire sur la plateforme HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/balade-randonnee-orientation-soustons-b-r-o-s/evenements/montagn-o-score-2024>

IMPORTANT : pour des raisons logistiques et l'impression des cartes, aucune inscription ne sera faite sur place

5.5 – Remboursement d'inscription

Des frais de gestion (cartographie, administration etc.) de 3€ seront retenus dans tous les cas de désistements.

Passé 48h avant le départ de la manifestation, en cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué sauf pour motif impérieux ou blessure (certificat médical de contre-indication à fournir).

Article 6 : Accueil et remise des puces

L'accueil se fera à la plaine des sports de SOUSTONS à partir de 8h00. Les concurrents ayant réservé une puce se verront remettre une enveloppe comprenant la puce.

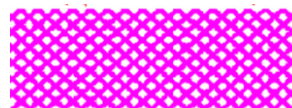
Un Briefing sera donné à 9h30 pour un départ en masse des formats 2h et 3h à 10h00 précise.

Le briefing sera donné à 10h30 pour un départ en masse du format 1h à 11h00 précise.

Article 7 : sécurité

7.1 - Respect du code de la route : les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route.

7.2. Zones dangereuses : Certaines zones de la carte peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur la carte par un quadrillage violette. Ceci ne présage pas d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme d'habitude dans la pratique de la course d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.



7.3 - Zones interdites : elles sont représentées par des hachures violettes. Il s'agit généralement de zones de cultures de jeunes pins ou de zones apicoles, leur accès entraînera une disqualification immédiate du concurrent ou de son équipe.

Article 8 : règles de bonne conduite.

Vous évoluez sur des parcelles privées. Il est interdit de traverser les champs cultivés. Vous êtes invités à ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et à respecter l'environnement.

Article 9 : récompenses

Les récompenses auront lieu à l'issue de chaque format de course :

- Vers 12h30 pour les formats 1h et 2h
- Vers 13h30 pour le format 3h

Seront récompensés :

- Les 3 premiers individuels hommes et dames sur les 3 durées
- Les 3 premiers duos hommes / dames / mixtes sur les 3 durées

Article 10 : droits d'image et loi informatique et libertés

Dans le cadre de la promotion de l'épreuve et de la course d'orientation, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l'organisation de toute responsabilité médicale.
- Non licencié(e) à la FFCO, je m'engage à fournir l'attestation relative à la santé du sportif complétée et signée.

[Récupérer les documents pour les Non Licenciés FFCO](#)